



N°2025-02-22

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 044-214400129-20250422-2025_02_22-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025
CONVOCATION DU 11 AVRIL 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentés	5
- Absents et excusés :	2
- Votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit avril, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Mylène FAJFER, Reynald EPIÉ, Marie-Françoise DION, Roland BATAILLE, Arnaud BECHENNEC.

Étaient représentés :

Claude TILLY donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Catherine LEROY donne pouvoir à Gilles LAURENT, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Laurence BRETON, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Alain GUILLON.

Étaient absents et excusés : Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

D'une part

Un excédent de fonctionnement de l'exercice de : 1 658 453,44 €
Un excédent 2023 reporté de : 1 258 863,56 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de : 2 917 317,00 €

Et d'autre part :

Un déficit d'investissement cumulé au 31/12/2024 de : 1 918 452,23 €
Un déficit des restes à réaliser de 2 434 573,49 €
Soit un besoin de financement de : 4 353 025,72 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 15 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 21 voix pour

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) 2 917 317,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) 0 €

Page 1 / 2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Résultat reporté en investissement (001)

- 1 918 452,23 €

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,
Le 22 avril 2025,

La secrétaire de séance,

Pascale BARDOU



Le maire,

Jacques PRIEUR

